

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JANVIER 2012.

Le jeudi 26 janvier 2012 à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 20 janvier 2012.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux, à l'exception de Madame Marie-Rose CALVARIN qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Claudie ACH qui a donné pouvoir à Monsieur Jo LE GLEAU, de Monsieur Francis GELEBART qui a donné pouvoir à Madame Marie-Ange PAPE.

Madame Mariette GELEBART a été élue **secrétaire de séance**.

1. DEMANDE DE DETR 2012 : AMENAGEMENT DU DEBUT DE LA RUE DE TEVENN AR REUT ET DE LA PLACE DE TEVENN AR REUT.

Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR programmation 2012 pour l'aménagement du début de la rue de Tevenn ar Reut et de la place de Tevenn ar Reut.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a pour principal objectif de sécuriser l'axe principal avant d'arriver sur la commune et de créer en y arrivant une place de village ce dont la Commune est actuellement dépourvue.

Le projet d'aménagement du début de la rue de Tevenn ar Reut et de la place de Tevenn ar Reut prévoit la création :

- d'un giratoire facilitant la circulation des véhicules et améliorant la sécurité de tous les usagers,
- d'un maillage de cheminements doux reliant les différents services,
- d'une aire de rencontres et de convivialité avec un espace de jeux pour les jeunes enfants, pour les amateurs de jeux de boules, une borne interactive touristique, des prises électriques pour accueillir des marchands ambulants et des éclairages adaptés pour mettre en valeur le petit patrimoine,
- d'arrêts couverts pour les transports en commun,
- d'une aire de covoiturage,
- de parkings à vélos,
- de places de parkings clairement identifiées,
- d'un espace réservé en vue de la création de commerces et de logements à destination des personnes dépendantes,
- d'une fontaine en circuit fermé réalisé en partenariat avec le lycée Dupuy de Lôme à BREST.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR programmation 2012 à hauteur de 20% pour ce projet d'un montant estimé à 751 750 € HT.

2. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'APE DE L'ECOLE DE L'ABER BENOIT.

Madame Nadège HAVET, adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, fait une présentation de la demande adressée par la Présidente de l'APE de l'école de l'Aber Benoît sollicitant une aide de la commune dans le cadre d'un voyage à PARIS.

Les dépenses inscrites au budget prévisionnel sont de 28 490 €. L'APE et les parents participeront au financement du voyage, mais leur participation sera diminuée d'autant de la participation communale souhaitée à 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- De participer au voyage scolaire de l'école de l'Aber Benoît à hauteur de 2 000 €,
- De prévoir la somme de 2 000 € pour un futur voyage à l'école de Saint Martin.

VALIDATION DEVIS CLAAS.

Le service technique communal a demandé à être doté d'outils adéquats pour l'entretien des tracteurs de la Commune. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer les deux devis CLAAS pour l'achat d'un coffret de douilles d'un montant de 317,50 € TTC et d'un cric portatif d'un montant de 234,06 € TTC. Ces achats seront imputés en section d'investissement à l'article 2188 du BP 2012. Accord unanime du Conseil municipal.

3. AFFAIRE DIVERSE

ECOLE DE L'ABER BENOIT : MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN D'1/2 POSTE POUR LA RENTREE 2012.

Madame Nadège HAVET, adjointe à la Vie Scolaire, fait part au Conseil municipal de la menace de suppression d'un demi-poste à la prochaine rentrée scolaire 2011/2012.

Madame HAVET explique que l'Inspection Académique du Finistère ne prend plus en compte les enfants de moins de 3 ans dans le calcul de l'effectif total de l'école, alors qu'ils sont en moyenne une dizaine à chaque rentrée. A cela s'ajoute le départ au collège de 22 élèves de CM2. Aussi, selon les estimations de l'Inspection Académique du Finistère, le nombre global d'élèves sera de 96 élèves à l'école de l'Aber Benoît à la prochaine rentrée scolaire. Avec une moyenne de 24 élèves par classe, seuls 4 postes d'enseignant seraient justifiés.

Madame HAVET propose aux membres du Conseil municipal d'exprimer par une motion leur souhait que ce demi-poste soit maintenu.

La Commune connaît depuis de nombreuses années une importante expansion de sa population qui est passée de 1 515 habitants en 1999 à 1 974 en 2012. Depuis ces 3 dernières années, 57 permis de construire de résidences principales ont été accordés et 2 lotissements (un de 11 lots et un autre de 10 lots) ont vu le jour.

En outre, la Commune de SAINT PABU s'est engagée depuis deux ans dans la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) pour un passage en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et respectera les contraintes imposées par le SCoT (densification de l'habitat près des lieux de vie, en l'occurrence ici les écoles...).

Depuis toujours l'école de l'Aber Benoît a accueilli les enfants âgés de 2 à 3 ans en leur offrant les conditions d'accueil adaptées à leur âge et leur développement. Cet accueil des 2 à 3 ans permet de favoriser l'efficacité de l'enseignement notamment dans les familles les plus défavorisées. La Commune de SAINT PABU ne dispose pas de structures adaptées à la toute petite enfance hormis l'école, ce qui explique pourquoi la demande de scolarisation des 2 à 3 ans y est forte et que les enfants viennent rapidement à la journée complète.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote une motion de soutien au maintien d'un demi-poste à l'école de l'Aber Benoît à la prochaine rentrée scolaire.

4. INFOS.

En fin de séance, Monsieur le Maire annonce que la Commune a obtenu une subvention de 5 634 € dans le cadre de ses travaux de protection des dunes sur le site NATURA 2000. Le projet consistant en des travaux de mise en défense, de fermeture ou d'aménagement des accès pour la protection des dunes est estimé à 5 634 € et serait donc financé par les subventions à 100 %.

Le Conseil Régional a versé la somme de 36 999,80 € au titre du solde de la subvention pour la Maison des Abers.

Monsieur le Maire fait part que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sur lequel le Conseil municipal avait émis un avis lors de sa réunion du 5 juillet 2011 vient d'être adopté par le Préfet. Pas de changement pour l'instant pour la Commune puisque la réflexion sur le schéma concernant l'eau potable est prolongé d'un an.

Monsieur le Maire annonce que le spectacle des Arts de la Rue, dans le cadre du programme des Arts de la Rue organisé par la CCPA, aura lieu sur la Commune le dimanche 27 mai 2012.